

## Sondage

# Les avocates vaudoises se rebiffent contre le harcèlement sexuel au barreau

**Paroles et comportements salaces: des hommes de loi s'en prennent à leurs consœurs. Des mesures viennent d'entrer en vigueur.**

Philippe Maspoli

Les avocats et les avocates prêtent serment. Ils affirment solennellement l'intention d'exercer leur métier «avec dignité, conscience, indépendance, probité et humanité». Mais certains ne se montrent pas à la hauteur.

Selon un sondage qui a récolté 401 réponses valables et qui a été présenté en octobre 2019 lors de l'assemblée générale de l'Ordre des avocats vaudois (OAV), 101 cas de harcèlement sexuel sont rapportés au sein du barreau du canton, dont 51 durant les deux dernières années.

## Personnes de référence

Depuis ce mois de mai, des personnes de référence, des avocats et avocates volontaires, sont prêtes à écouter et à conseiller les victimes, souvent jeunes et féminines, qui n'osent pas s'exprimer et réagir. «Les employé-e-s doivent pouvoir tabler sur le fait qu'ils obtiendront un soutien si un problème se présente», souligne l'OAV, dans une recommandation publiée le 30 avril.

Certains propos rapportés dans les réponses sont aussi éloquentes qu'une plaidoirie ampoulée: «L'impair à ne pas commettre durant son stage? Mettre les dents pendant la fellation.» Des gestes inappropriés sont dénoncés: «Il met sa main sur mes épaules, me caresse le bras, laisse glisser sa main le long de mes cheveux...» Les plaintes masculines sont minoritaires - six hommes face à 95 femmes - mais elles existent: «Je lui ai dit que je ne voulais rien avec elle. Elle a essayé de m'embrasser et m'a envoyé des lettres enflammées.»

Selon les conclusions du sondage, «la victime type est une femme de moins de 30 ans, avo-



«Nous avons eu connaissance de cas de stagiaires harcelées. Le problème est qu'elles ne parlent pas»

**M<sup>e</sup> Valentine Gétaz Kunz**  
Membre du comité d'Alba, association d'avocates vaudoises

cate stagiaire ou membre du personnel administratif. L'auteur type est un homme de 46 à 65 ans, avocat indépendant, dans un rapport hiérarchique par rapport à la victime. Le cas type de harcèlement sexuel survient à l'étude ou dans un contexte professionnel, en présence de tiers, et se déroule à plusieurs reprises.»

## Les propos salaces qui fâchent

En plus de «L'impair à ne pas commettre durant son stage? Mettre les dents pendant la fellation», voici quelques propos subis et rapportés par des victimes de harcèlement: «Votre blouse pourrait être plus transparente.» «Je relis ta procédure si tu viens boire un verre...» «La sodomie, tu aimes?»

L'exercice du pouvoir et le harcèlement sont intimement liés, comme dans d'autres professions. «L'avocat est censé être intègre. Mais il a aussi du pouvoir et cela engendre un risque d'abus», souligne M<sup>e</sup> Valentine Gétaz Kunz, avocate à Cully, qui fait partie des personnes de référence pour les victimes.

## La peur de parler

Il y a deux ans, elle assumait la fonction de responsable des stagiaires ad interim à l'OAV. À ce titre, elle peut témoigner: «Nous avons eu connaissance de cas de stagiaires harcelées. Le problème est qu'elles ne parlent pas. Elles craignent qu'une réaction nuise à leur carrière. Une telle situation peut être destructrice», relève l'avocate, qui n'a pas connaissance de procédure disciplinaire ou pénale engagée par une victime.

M<sup>e</sup> Valentine Gétaz Kunz est aussi membre du comité d'Alba (Avocates à la barre), une association féminine vaudoise unique en son genre en Suisse romande, qui réunit environ 120 avocates. Cette organisation est à l'origine du mouvement qui a abouti aux mesures entrées en vigueur au début du mois de mai.

## L'exemple parisien

En novembre 2018, Alba avait invité une avocate parisienne pour une conférence. Le Barreau de Paris, qui compte 28'000 professionnels, bien plus que les 800 membres actifs de l'OAV, a aussi mené un exercice de prise de conscience du fléau du harcèlement. Non sans résultat. En décembre 2019, un membre du Conseil de l'Ordre du Barreau de Paris a écopé de 10 mois de sus-

pension d'activité, dont 2 ferme, après une plainte d'une ancienne collaboratrice.

Pour les avocates vaudoises, l'évolution parisienne est exemplaire. Et c'est au contact des consœurs et confrères de la capitale française que le mouvement a débuté dans le canton. «En Suisse, plus particulièrement dans le canton de Vaud, rien n'était entrepris», se souvient M<sup>e</sup> Aurélie Cornamusaz.

L'avocate de Vevey préside le Jeune Barreau vaudois, une association qui s'est aussi investie dans le travail engagé dès la fin de 2018. Elle se déclare surprise par le nombre de participants au sondage: 400 réponses sur 1200 envois qui visaient aussi les employés administratifs.

## Prise de conscience

Cette enquête n'a pas utilisé le critère «scientifique» de l'échantillon. Mais elle est révélatrice: «Une majorité a pris la peine de répondre alors qu'elle n'était pas constituée de témoins ou de victimes de harcèlement. C'est significatif d'une prise de conscience, d'une volonté de changer les choses», déclare M<sup>e</sup> Cornamusaz.

Des avocates le pressentent et le relèvent, dans certaines études, une «vieux garde» ne manquera pas de ricaner, autant au sujet de la réalité du harcèlement que des mesures prises. Mais M<sup>e</sup> Nicolas Gillard, bâtonnier des avocats vaudois, dont 37% d'avocates, est convaincu du besoin d'action: «Le sondage a révélé la nécessité de mettre en place rapidement un espace de parole et d'information pour les victimes et les témoins. Cette mesure constituait la demande première des victimes, raison pour laquelle nous l'avons mise en œuvre au plus vite. La prévention et l'information également.»

Présentées en octobre 2019, les mesures en vigueur depuis quelques jours «n'ont soulevé aucune opposition d'aucune sorte. Le sentiment du conseil de l'ordre est qu'elles ont été très bien reçues», affirme le bâtonnier. Quant aux stagiaires, des femmes dans une proportion de 57%, elles et ils entendent bien se presser à la nouvelle conférence annuelle qui leur est destinée, consacrée au harcèlement.

«L'ensemble des métiers est concerné»

● Le mouvement est général. À Genève, un sondage auprès des avocats de moins de 40 ans indique une tendance semblable à celle des Vaudois. Les infirmières se sont aussi organisées. Maribel Rodriguez, cheffe du Bureau vaudois de l'égalité entre les femmes et les hommes, fait le point.

## Êtiez-vous au courant du sondage des avocats?

Oui. Et nous avons d'ailleurs, en mars dernier, réalisé une sensibilisation sur le harcèlement sexuel dans le cadre professionnel à l'intention des avocat-e-s stagiaires.

## La conclusion du sondage vous surprend-elle, par comparaison avec d'autres professions?

Non. Le harcèlement sexuel et le sexisme sont présents dans de nombreux domaines de la vie sociale. Ces phénomènes dans les rapports de travail constituent une réalité connue depuis longtemps.

## Existe-t-il des chiffres qui le démontrent?

Amnesty International, en avril 2019, a publié un rapport portant sur les violences sexuelles faites aux femmes en Suisse. Il ressort que 22% des femmes ont subi des actes sexuels non consentis et 59% ont déclaré du harcèlement sexuel sous forme d'attouchements, d'étreintes et de baisers non souhaités. L'ensemble des métiers est concerné. L'ensemble des positions dans la hiérarchie d'entreprise aussi, des apprentis jusqu'aux indépendants. Selon un récent sondage réalisé par Unia auprès d'apprenties, 33% des sondées ont déclaré avoir été harcelées sur leur lieu de travail.

## Dans les médias aussi...

Selon un sondage Tamedia de janvier 2019, réalisé auprès de 3429 personnes employées dans les médias, dont 458 femmes, une journaliste sur deux (53%) a indiqué avoir subi des agressions

sexuelles ou une forme de harcèlement sexuel. Ce phénomène se manifeste par des remarques verbales, des propos et des blagues à caractère sexuel, souvent banalisés.

## L'État s'en préoccupe-t-il?

En Suisse, la première étude nationale date de 2008. Elle a montré que 28,3% des femmes et 10% des hommes se sont sentis harcelés sexuellement ou ont été importunés par des comportements à connotation sexuelle au cours de leur vie professionnelle.



«22% des femmes ont subi des actes sexuels non consentis»

**Maribel Rodriguez** Cheffe du Bureau vaudois de l'égalité entre les femmes et les hommes

## Les mesures mises en œuvre par les avocats sont-elles suffisantes?

Ce n'est jamais suffisant, mais c'est un pas important dans la bonne direction. Depuis 2017, le Canton de Vaud a mis en place une campagne de sensibilisation auprès des apprenti-e-s, afin de les aider à mieux identifier les phénomènes de harcèlement auxquels elles et ils seront peut-être confronté-e-s, les informer sur leurs droits et les ressources vers lesquelles elles et ils peuvent se tourner pour obtenir un soutien. Nous avons également formé des ressources dans toutes les écoles de formation professionnelle du canton.

PUBLICITÉ



Ville de Lausanne

## Vous employez quelqu'un dans votre ménage privé ? En tant qu'employeur vous avez des devoirs.

A votre demande, votre employé-e n'est pas venu-e travailler ?

→ Vous devez continuer à assurer son salaire.

Votre employé-e est malade ?

→ Vous devez assurer son salaire selon les dispositions légales.

Votre employé-e est une personne vulnérable et aucune mesure ne permet de préserver sa santé ?

→ Vous devez le/la dispenser de travailler et son salaire doit être garanti.

Pour toutes informations:

Inspection du travail Lausanne, 021 315 76 80

[www.lausanne.ch/travail](http://www.lausanne.ch/travail)

